

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/058

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU  
BOUGE CHAMBALUD  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
COUR ET BUIS  
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU  
MONSTEROUX MILIEU  
PACT  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON

SABLONS  
SAINT BARTHELEMY  
SAINT CLAIR DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL

Mr Christian MONTEYREMAR  
Mr Jean Michel SEGUI  
Mr Jean Claude NOYER  
Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY  
Mme Christelle GRANGEOT  
Mr Sébastien ANDRE  
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD  
Mr Gilles BONNETON  
Mr Régis VIALLATTE  
Mr Jacques GARNIER  
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION  
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI  
Mr Denis MERLIN  
Mr Laurent ILTIS  
Mr Jean Luc DURIEUX  
Mr Michel PASCAL  
Mr Serge MERCIER  
Mme Sylvie DEZARNAUD  
Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER  
Mr Laurent TEIL  
Mr Gérard BECT  
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN  
Mr Axel MONTEYREMAR  
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ

Mr Michel CROS  
Mr Robert MOUCHIROUD  
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique  
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI  
Mr Claude LHERMET  
Mr Jean Marc REY

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUGHANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

**EXCUSES** : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Finances - subventions d'équilibre des budgets annexes par le budget général – budget tourisme**

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose que le budget annexe Tourisme regroupe la gestion de l'office du tourisme et du camping intercommunal.

Les recettes commerciales perçues par ces services sont nettement insuffisantes à son équilibre et les tarifications pouvant être pratiquées ne permettent pas de couvrir le coût de revient des services.

Il est donc nécessaire de prévoir en 2024 une participation du budget général de la Communauté de communes au budget annexe Tourisme d'un montant de 108 402.00 € pour assurer l'équilibre financier de ce budget.

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-2,

Considérant que les recettes des services sont nettement insuffisantes pour couvrir les dépenses du budget annexe Tourisme et qu'une augmentation des tarifs pour couvrir les dépenses serait excessive ;

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe Tourisme d'un montant de 108 402.00 € pour l'exercice 2024,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
**Sylvie DEZARNAUD**